

**Tableau récapitulatif du montant 2022 de la prime d'attractivité  
Pour les enseignants de l'enseignement privé sous contrat**



**Reconduction de la prime d'attractivité allouée depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, avec, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022, une revalorisation et une extension aux échelons 8 et 9.**

*Arrêté du 14 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 fixant le montant annuel de la prime d'attractivité pour certains personnels enseignants... Voir :*

[http://www.synep.org/arrete\\_du\\_14\\_dec\\_2021\\_modifiant\\_prime\\_attractivite.pdf](http://www.synep.org/arrete_du_14_dec_2021_modifiant_prime_attractivite.pdf)

Le SYNEP CFE-CGC vous propose des tableaux récapitulatifs en fonction de votre indice pour les maîtres auxiliaires et en fonction de votre échelon pour les professeurs certifiés, plp, agrégés....

Indice brut détenu	AVANT	
	Montant annuel brut	Montant annuel brut revalorisé
	à partir du	à partir du
	01-mai-21	01-févr-22
Supérieur ou égal à 601		400 €
600		450 €
De 598 à 599		500 €
597		550 €
596		600 €
De 594 à 595		650 €
593		700 €
592		750 €
De 502 à 591	400 €	800 €
501	450 €	850 €
de 472 à 500	500 €	900 €
de 470 à 471	550 €	950 €
de 443 à 469	600 €	1 000 €
442	650 €	1 050 €
de 413 à 441	700 €	1 100 €
de 409 à 412	750 €	1 150 €
Inférieur ou égal à 408	800 €	1 200 €

Echelon détenu dans le premier grade	AVANT	
	Montant annuel brut	Montant annuel brut revalorisé
	à partir du	à partir du
	01-mai-21	01-févr-22
9ème échelon		400 €
8ème échelon		400 €
7ème échelon	500 €	900 €
6ème échelon	500 €	900 €
5ème échelon	700 €	1 100 €
4ème échelon	900 €	1 500 €
3ème échelon	1 250 €	2 050 €
2ème échelon	1 400 €	2 200 €